

SV/LR

Ministère
de l'Éducation Nationale

Republique Française

~~Beaux-Arts~~

Direction Générale
de l'Architecture.

Palais Royal, le

1944

ARRETE

Le Ministre de l'Éducation Nationale

Vu la loi du 2 Mai 1930 réorganisant la protection des Monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des Monuments naturels et des sites de l'Hérault dans sa séance du 7 Décembre 1944;

ARRETE :

Article premier

Est inscrite à l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général la Chapelle Notre-Dame du Peyrou et ses abords à CLERMONT-l'HÉRAULT (Hérault).

Parcelles cadastrales :
545bis.550 a 501 de la section H.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Clermont-l'Hérault et aux propriétaires intéressés dont les noms sont mentionnés sur la liste annexée au présent arrêté, qui seront responsables chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Paris, le 31 Janvier 1944

Par Délégation
Le Directeur Général de
l'Architecture

[Signature]

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

(DIRECTION DU PATRIMOINE)

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS

SUR

LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

(ARRÊTÉE AU 15 MARS 1980)

Clermont-l'Hérault. —

- Chapelle Notre-Dame-du-Peyrou (*Inv. MH* : 28 mai 1979). Chapelle Notre-Dame-du-Peyrou et ses abords (parcelles n^{os} 545 bis, 556 à 561, section N du cadastre) [*S. Ins.* : 31 janvier 1945].

Ministère de l'Éducation
Nationale

Direction Générale de
l'Architecture
Sites

NOTIFICATION

ORIGINAL

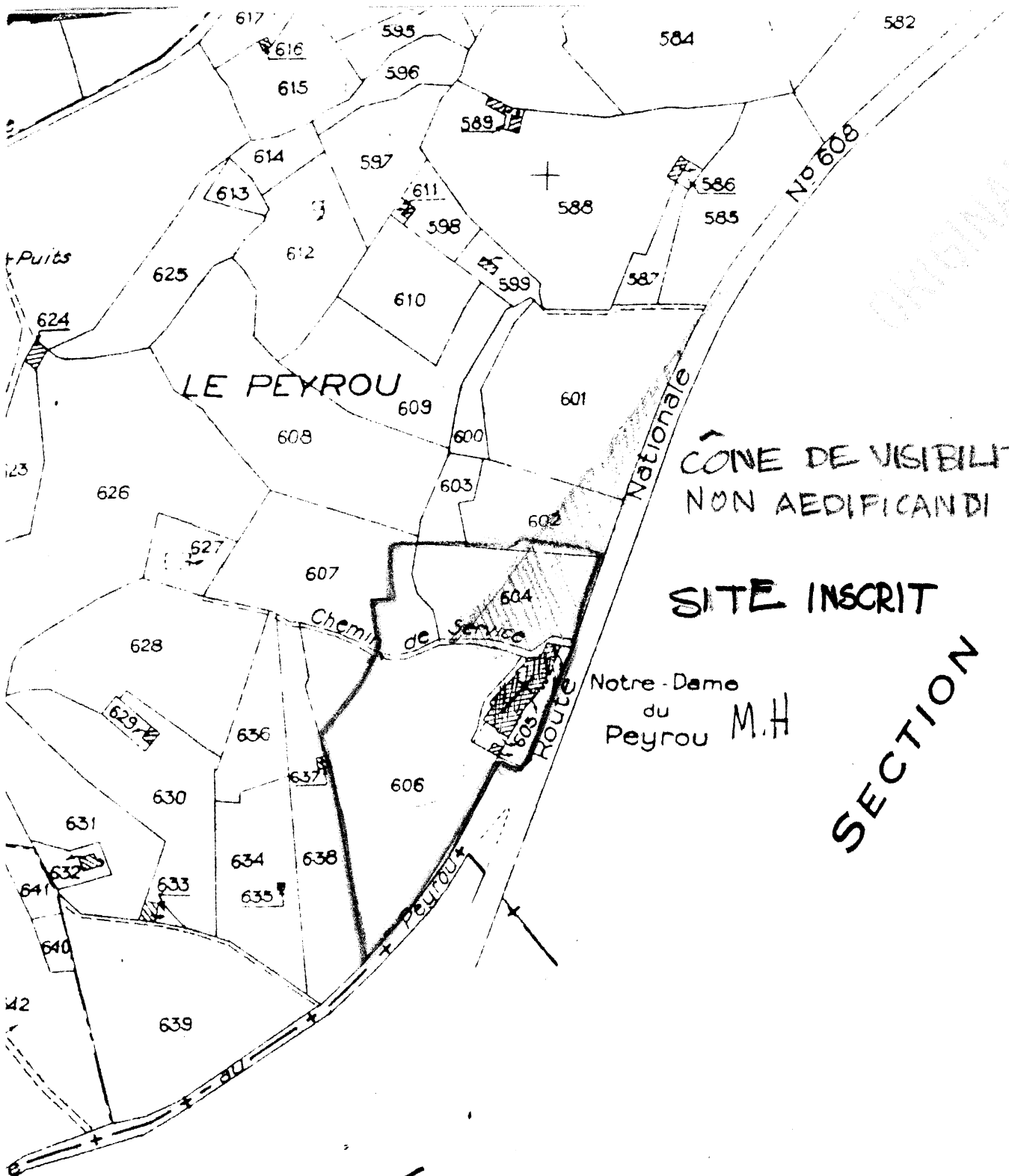
66

Par arrêté en date du 31 Janvier 1965, M. le Ministre de l'Éducation Nationale a inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général la Chapelle Notre-Dame du Peyrou et ses abords à Clermont l'Hérault (Hérault).

Parcelles cadastrales :

545 bis, 556 à 561 de la Section II

Monsieur de CORSE, Inspecteur Régional,



ORIGINAL

CÔNE DE VISIBILITE
NON AEDIFICANDI (G.P.O.S.)

SITE INSCRIT

Notre-Dame
du
Peyrou M.H

SECTION

MILLENEUVETTE

Cadastre 1967.

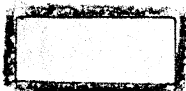
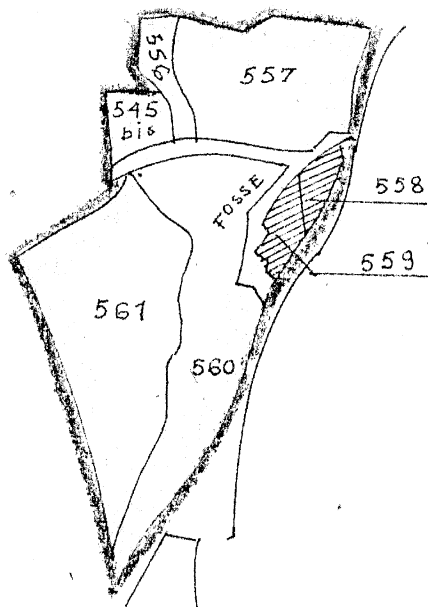
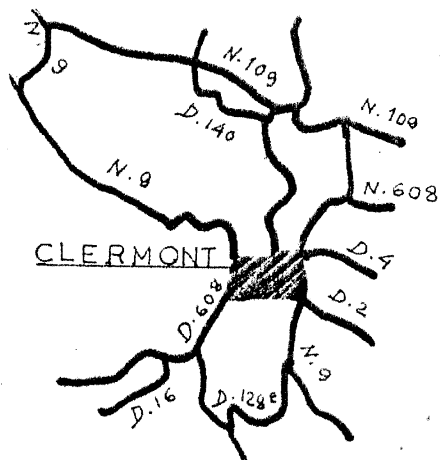
34 HERAULT

CLERMONT-L'HERAULT 2

ARRONDI : LODEVE
CHEF-LIEU DE CANTON

CHAPELLE NOTRE-DAME DU PEYROU ET ABORDS

Michelin* au 1/200 000 N° 83 pli 5



PARTIE INSCRITE

Est inscrit à l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général la Chapelle de Notre-Dame du Peyrou et ses abords à Clermont-l'Hérault (Hérault).

Parcelles cadastrales : n° 54^{bis}, 556, à 561 de la section N.

(Arrêté du 31 Janvier 1943)

COMMUNE : CLERMONT L'HERAULT

SITE : NOTRE DAME DU PEYROU ET SES ABORDS

ARRETE : S.I. 31/01/43

4

ORIGINAL

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
N	545 bis, 556 à 561	H2	Partie de 604 Partie de 605 Partie de 606 Partie de 1179	Cadastre révisé. Parcellaire modifié ; la délimitation ne correspond plus qu'en partie à des limites de parcelles